

Ecole Yann Fañch Kemener

Circonscription de Quimper Est

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème} trimestre

Date du conseil d'école : 24/06/2025

Heure de début : 18h

Heure de fin : 20h20

Présents			
Personnels	Education	Parents élus	Maire et son représentant
Nationale		Heima Rannou	Mme Caudan Monique
Mme Bacon			M Derrien Dominique
		Elodie Le Beux	Mme Le Corvaisier
Mme Arévalo			Véronique
		Emeline Marquis	Aurélie Foucher
Mme Féroc		Guillaume Assara	DDEN
Mme Teper		Eric Siquin	M Brishoual
Mme Trouvé		Annick Andrieu Le Naour	
Mme Jolivet		Olivia Guigourez	
Mme Mingant		Emilie Cussac	Invités
Mme Dubois		Karine Cabel	
Mme Lebreton		Charlotte Chattard	
		Sandrine Derrien	
Absents/Excusés			
Education Nationale		Parents élus	Maire ou son représentant
Mme Ficamos		Suzanna Morel	
Mme Le Torrec		Céline Largeot	
Mme Pieronne		Jonathan Leconte	

ORDRE DU JOUR
Secrétaire : Mme Dubois
1- Bilan fête des écoles
2- Bilan évaluation d'école
3- Point rentrée 2025
Effectif comptabilisé et répartition envisagée
Equipe pédagogique
4-Présentation de l'organisation liée aux futurs travaux

15- Points évoqués à la demande des parents

6- Points évoqués à la demande de la mairie

1 - Bilan fête des écoles :

Du point de vue de l'équipe, tout s'est bien passé.

Cependant, au vu des répétitions, les danses semblent ne pas faire l'unanimité auprès des plus grands de l'école, l'équipe réfléchit à un autre format pour l'an prochain (fest deiz/fest noz ?).

L'équipe et les membres des associations de parents se questionnent toutefois sur :

Le besoin de beaucoup de bénévoles, en amont, pendant et après la fête. L'organisation est très lourde, les personnes présentes sont actives depuis des semaines, finissent très tard et auraient besoin de renfort pour les prochaines éditions.

Certains parents ne perçoivent pas l'enjeu de cette fête qui permet de financer des projets pour les enfants, et ne pensent peut-être pas à s'investir.

L'équipe de la Mairie trouve que l'enchaînement de la fête de l'école et de la fête de la musique est une bonne formule, et souligne l'implication des membres de l'équipe technique.

2- Évaluation d'école :

Comme évoqué lors du second conseil d'école, suite au dossier d'auto évaluation que nous avons renvoyé, l'inspecteur chargé de l'évaluation a souhaité travailler autour de trois axes.

Concernant le premier axe, il vise à renforcer les articulations entre la maternelle et l'élémentaire, avec une focale mise sur une recherche optimisée de cohérence et de continuité entre les groupes de GS et ceux de CP.

Dans les préconisations, il est conseillé :

1. - la mise en place d'une fiche navette entre la classe de GS et celle de CP.

Cette fiche navette existait mais était axée sur les prises en charge et les besoins. Celle-ci existe toujours mais sera appuyée par une fiche axée sur certaines compétences ayant pour objectif de resituer le détail des réussites et difficultés rencontrées par les élèves de GS sur des points d'apprentissages prédictifs de leur bonne insertion ultérieure en classe de CP (construction des réalités sonores, compréhension et capacité lexicale, reconnaissance des lettres de l'alphabet pour le travail en lien avec la langue française ; récitation de la suite des nombres, capacité à représenter des collections ou à dénombrer en lien avec les mathématiques...). Une telle fiche ne concernera qu'un nombre réduit d'élèves. Cette organisation permettra de définir, au plus tôt, dans l'année de CP, des priorités de prise en charge pour les APC.

2. - d'analyser les résultats aux évaluations nationales CP sans culpabiliser.

Il nous est recommandé de toujours commencer par cibler les items qui peuvent être considérés comme des réussites collectives. Une fois que cette focale est en place, il s'agira de définir, en organisation concertée entre les enseignantes de GS et celles de CP, sur quels items moindrement réussis il serait souhaitable que soit engagée une recherche d'amélioration de la performance des élèves. Dans tous les cas de figures, la réflexion collective ne doit pas concerner trop de visées distinctes. Une cible par an permettrait une amélioration des résultats des élèves aux évaluations nationales est conseillée.

Le deuxième axe concerne l'amélioration des résultats des élèves aux évaluations nationales qui portent sur les écritures de syllabes (CE1) et les écritures de mots dictés (CE2, CM1, CM2) en

développant des écritures approchées de mots et en ajustant les exercices de dictées notamment sur la problématique de la mémorisation des mots à apprendre.

Apprendre à structurer l'encodage de mots depuis la GS jusqu'au CM.

Du point de vue de la démarche pédagogique, dans la continuité de la construction des réalités sonores telle que cet enseignement est initié en maternelle, il est recommandé, avec des élèves de CP, d'analyser, dans un premier temps des séances, la composition sonore des mots que les élèves vont être invités à retranscrire (décomposer par scansion pour bien identifier les différentes parties qui composent le mot puis analyser le matériel phonémique nécessaire pour encoder chacune des parties identifiées).

Les recherches d'encodages approchés peuvent parfaitement être initiées, dès la maternelle en classe de GS (chercher à encoder des mots simples dans leurs composition sonore / vélo, moto et même domino -bien que ce dernier comporte trois unités sonores distinctes).

En classe de CP, on peut articuler la progression avec celle des phonèmes nouvellement découverts mais il est possible de prendre appui sur tout le matériel d'affichage didactique présent dans la classe (liste des jours de la semaine, les initiales des prénoms des élèves....)

Le travail peut se poursuivre en classe de CE1 et de CE2. Les exercices pourront être davantage centrés sur les études des sons plus complexes qui sont abordés après le CP. Il est aussi possible d'envisager une poursuite du travail avec des élèves de CM en proposant aux élèves de se confronter à des recherches de transcriptions qui concernent des mots particulièrement complexes dans leurs compositions grapho-phonémiques (« hélicoptère », « poulailler », « gruyère »...). Avec les élèves les plus avancés dans la maîtrise de la langue écrite, on pourra proposer de valider les essais de transcription en appui sur une recherche dans un dictionnaire.

Dans tous les cas de figures, les séances doivent être courtes et inclure l'analyse de la part des élèves. Les recommandations portent sur la durée des séances (15 à 30 minutes), le nombre de mots et leurs difficultés, sur la différenciation, sur la sauvegarde de traces écrites. Les élèves ont souvent l'impression illusoire que, quand ils viennent de porter leur regard sur la liste de mots qu'il leur est demandé de mémoriser, ils ont intégré durablement les choses, comme si leur regard avait enregistré une photographie définitive des éléments. Nous précisons qu'il n'est pas rare que les parents eux-mêmes, quand ils vérifient l'efficacité de mémorisation de leurs enfants, se fourvoient sur l'effectivité de la mise en mémoire durable notamment quand leurs vérifications sont initiées immédiatement après que leurs enfants aient terminé d'observer les listes de mots à mémoriser.

Il existe des techniques, qui peuvent s'enseigner, pour aider l'enracinement des listes de mots dans une mémoire de plus long terme. On peut citer :

Eviter des vérifications qui interviendraient juste après que les élèves aient consulté les listes et suggérer de procéder à des vérifications de la mise en mémoire étalées sur plusieurs jours (sur la semaine, quand la dictée finale est mise en œuvre le vendredi).

Ecrire les mots dont la mémorisation est demandée, au besoin à plusieurs reprises. Le recours à l'écriture constitue un levier important.

Demander aux élèves de mettre en exergue, lorsqu'ils copient les mots, les difficultés orthographiques qu'ils identifient (avec possibilité de mobiliser une couleur récurrente pour des difficultés ciblées comme par exemple, les lettres muettes que l'on trouve au début ou à la fin de mots).

Pour les élèves les plus fragiles, une prise en charge dans le cadre des APC.

Nous proposons encore la définition d'un outil mural qui pourrait présenter une liste de propositions destinées à aider les élèves à mieux mémoriser les mots à apprendre.

Enfin, nous évoquons la possibilité de présenter aux parents ces méthodologies visant à aider leurs enfants à mieux mémoriser les mots à apprendre.

Un parent demande si ces éléments seront portés à la connaissance des autres parents. La directrice précise que oui, en réunion de rentrée ou en réunions individuelles avec des parents.

Axe 3

En lien avec la préoccupation de continuité pédagogique et didactique de l'équipe pédagogique, celle d'améliorer la coéducation, et la valorisation des projets :

Mettre en place un ENT commun à toute l'école, respectant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et conventionné avec l'académie.

Préconisations

Nous indiquons que les Espaces Numériques de Travail (ONE, Beneylu) sont à différencier des outils de communication école-famille (Toutemonannée, Klasly, educartable). En effet, un ENT permet du lien avec les familles (cahier de texte, blog, messagerie, etc...) mais est aussi un outil de travail collaboratif ou individuel en classe pour l'élève (cahier multimédia, exercices, frise chronologique, etc...). C'est également un moyen de communication interne, de mutualisation et de collaboration entre les enseignants et entre les classes.

Différentes applications de ONE et les usages possibles pour la communication et pour le travail en classe nous ont été présentées ainsi que les tarifs et subventionnements possibles. L'équipe pédagogique et l'équipe évaluatrice demandent à ce que les enseignantes disposent d'une formation et/ou accompagnement lorsqu'il sera en place sur l'école. La prise en main et les usages de l'ENT se fera petit à petit, selon les besoins et compétences de chacun.

L'utilisation d'un ENT respectant le RGPD (réglementation générale de la protection des données) et conventionné avec l'académie, ONE 1D ou Beneylu est préconisée.

Le conseil d'école souligne le cas des parents n'ayant pas accès à internet, ou ne souhaitant pas utiliser une application ; il sera envisagé des solutions alternatives au cas par cas.

Une discussion autour des parcours de l'élève (EAC, EPS, CRCN) s'est engagée. En effet, l'équipe pédagogique a déjà formalisé un tableau de recensement des actions menées et/ou compétences acquises. Mais l'équipe souhaite trouver une solution simple et pérenne pour garder trace des parcours.

3- Point rentrée 2025

Point sur les effectifs :

Bilingue :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Prévision 2025-2026 au 25/06/25	4	10	3	13	4	8	10	5	10	67

Monolingue :

PS1	PS2	MS	GS	<i>Total mat</i>	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	<i>Total élém.</i>	<i>Total école</i>
-----	-----	----	----	------------------	----	-----	-----	-----	-----	--------------------	---------------------------

5	11	14	15	45	15	15	12	8	11	61	106
---	----	----	----	----	----	----	----	---	----	----	------------

Répartitions envisagées et enseignantes:

Monolingue :

TPS PS MS GS : Johanne Arévalo

TPS PS MS GS : Sandrine Trouvé

CP CE1 : Anne Laure Le Breton

CE1 CE2 : Florence Jolivet

CM1 CM2 : Karine Bacon

Bilingue :

TPS PS MS GS : Gwenn Féroc

GS CP CE1 : Maela Mingant

CE2 CM1 CM2 : Anne-Laure Dubois

4/ Présentation de l'organisation liée au futur travaux :

Echéancier : les travaux démarreraient en janvier 2026 et durerait au maximum 18 mois.

Quatre classes déménagent pour la rentrée, une autre en janvier (cf plan établi par la mairie)

- La garderie sera dans l'algeco derrière le restaurant scolaire, dans le restaurant scolaire, et dans l'espace lecture.
- Les classes de Gwenn Féroc, Sandrine Trouvé et Johanne Arévalo ne changent pas.
- La classe de CP-CE1 d'Anne-Laure LE Breton. sera dans l'algéco.
- La classe de GS-CP-CE1 bilingue de Maela Mingant sera dans la salle de garderie en maternelle.
- La classe de CE1-CE2 de Florence sera dans l'ancienne classe de Maela Mingant.
- La classe de CE2-CM1-CM2 bilingue d'Anne-Laure sera dans l'ancienne classe de Myriam Le Torrec.
- En janvier, la classe de CM1-CM2 de Karine Bacon, déménagera au dessus de la médiathèque. Elle pourra utiliser un bureau de la mairie.

Les travaux se dérouleront au moins sur 18 mois. Une réunion d'information à destination des parents est prévue le 3 juillet, ainsi qu'un affichage en mairie pendant l'été.

5/ Points évoqués à la demande de parents d'élèves :

Point 1 : Réflexion sur l'amélioration des informations pour la rentrée scolaire

Origine de la demande : Un parent d'élève (évoquant une observation partagée par certains parents)

Constat soulevé : Il semblerait que certains parents, notamment ceux ayant un enfant entrant en petite section, pourraient rencontrer des difficultés à obtenir des informations claires et complètes (concernant le matériel et les horaires) avant la rentrée. La seule communication officielle actuellement disponible serait parfois un simple mot de la mairie la veille de la rentrée.

Suggestion proposée des parents d'élèves : Il serait souhaitable de diffuser un document récapitulatif plus tôt, idéalement dès la fin de l'année scolaire ou au moment de l'inscription. Ce document pourrait inclure :

Le jour et les horaires précis de la rentrée (à minima "à partir de...").

Le matériel spécifique à chaque classe :

Pour la maternelle : un rappel du trousseau (ex: coussin, couverture, gobelet, couches tolérées pour la sieste).

Pour le primaire : une clarification sur les fournitures de base déjà fournies par l'école, et l'indication des compléments éventuellement à acheter par les familles (ou préciser que ces compléments seront éventuellement communiqués par chaque maîtresse après la rentrée).

Bénéfices envisagés : Renforcer la prise de conscience que l'école publique est gratuite pour tous et donc que la plupart du matériel nécessaire n'est pas à la charge directe des familles. Meilleure prise en compte des inquiétudes et interrogations et de la méconnaissance du fonctionnement d'une école par les parents, notamment pour ceux dont c'est le premier enfant. Une telle démarche pourrait contribuer à une communication plus fluide et éviter de répondre individuellement à chaque parent, donc un gain de temps et d'énergie. Cela permet aussi de mettre en avant les avantages de l'école publique face au privée.

Réponse de l'équipe : concernant les horaires, ils sont donnés aux familles au moment de l'inscription ainsi que les horaires de garderie. Les dates de rentrées sont notées dans le journal en amont, affichées devant l'école et notées également sur le site de la mairie. L'information est donc facilement accessible. Pour les parents dont les enfants commencent en janvier, ils reçoivent un mail en décembre.

Pour le matériel comme pour d'autres informations, que ce soit pour la rentrée de septembre ou de janvier, la directrice informe les parents du matériel lors de l'inscription, durant les portes ouvertes de l'école, ce sujet est évoqué, et lors des journées où se font les temps d'intégration.

Il est cependant possible d'envoyer un mot à tous les parents reprenant ces informations, et comprenant une liste uniformisée du matériel préconisé pour chaque classe.

L'équipe rappelle qu'il est demandé de vérifier le contenu de la trousse des enfants régulièrement au fil de l'année.

Point 2 : ajouter au formulaire d'inscription l'inscription à la liste de diffusion des parents élus. (Projet de mot des parents d'élèves).

Réponse : ce mot pourra être envoyé aux familles par le biais de l'école ou dans le dossier mairie.

Point 3 : boîte aux lettres des parents élus

Problématique :

Les parents élus disposent d'une boîte aux lettres. Il y a deux clefs pour 14 parents élus et remplaçants. Chacun ne peut donc avoir accès à la boîte aux lettres de manière simple.

De plus sur la boîte au lettre il est écrit "Association de parents 'élèves" au lieu de "parent élus" ou "représentants des parents d'élèves"

Proposition : Serait-il possible de mettre une des deux clefs à la mairie à disposition des parents élus, l'autre serait à charge d'un des parents élus de l'année sur base de volontariat ?

Changer le nom sur la boîte au lettre pour éviter les confusions entre APE et parents élus.

Réponse : L'étiquette va être modifiée par « représentants de parents élus ». Il y a une boîte aux lettres dédiée aux associations, à la mairie dans laquelle la directrice déposera le courrier.

Une clé sera en mairie et une autre à un parent élu.

Point 4 : diffusion PV conseil d'école sur le site web de la mairie

Comme cela avait été le cas par le passé, est-il possible de mettre les PV de conseil d'école sur le site de la mairie ? Cela peut être un complément à l'envoi par la liste de diffusion par e-mail des parents élus.

Réponse : le PV peut tout à fait être envoyé aux parents élus pour validation puis remis sur le site de la mairie.

Il est évoqué aussi d'ajouter un secrétaire de séance parmi les parents présents au conseil d'école.

L'an prochain, l'école doit mettre en place un ENT sur lequel seront déposés les documents et informations dont le PV du conseil d'école ; aux parents d'aller le consulter. Nous rappelons que ce PV est aussi affiché pendant au moins 15 jours à la sortie de l'école suite aux conseils d'école et que les parents d'élus peuvent être consultés pour toute demande d'informations.

Point 5 : échanges sur le droit à l'image

S'assurer que les pages Facebook consacrées à Tréméven ont bien exercé leur droit d'opposition à l'utilisation des données par l'IA de Méta

L'équipe de la Mairie s'engage à redoubler de vigilance concernant la publication de photos d'enfants n'ayant pas autorisé la diffusion d'images.

Il a été vérifié que les pages Facebook consacrées à Tréméven ont bien exercé leur droit d'opposition à l'utilisation des données par l'IA de Méta.

L'administrateur du site « Tu viens de Tremeven... » a rappelé les règles de bienséance et la législation relatives aux publications sur cette page. En cas de non respect, la page sera fermée.

Point 6 : Comportement et propos inappropriés de certains parents contre l'école qui nuisent à l'intérêt des enfants. *En complément du courrier déjà envoyé, renouvellement du soutien des parents élus à l'ensemble du personnel scolaire, périscolaire et à la mairie dans les choix et orientations qui sont choisis.*

L'équipe est touchée des témoignages de satisfaction et de bienveillance de certains parents suite à l'envoi du courrier des parents élus.

Un point 7 relevant d'un fait individuel ne sera pas évoqué lors de ce CE car la maman a été reçue par la directrice et l'enseignante.

6- Points soulevés par la Mairie

Inscription à la cantine / garderie

A partir de la rentrée, les parents s'inscriront à la cantine/ garderie sur une application en ligne pour leurs enfants. Les agents du périscolaire valideront l'inscription sur tablette le matin. Pour annuler une inscription, il faudra respecter un délai qui reste à définir, et qui sera communiqué en amont aux familles.

On pourra également consulter les menus et télécharger les justificatifs (CAF, etc.) sur le même espace.

Aide aux devoirs

Concernant l'aide aux devoirs, on se pose la question du maintien, et de la localisation. Cela reste un service précieux pour certains parents dont les enfants sont en difficultés. L'association souligne

au contraire qu'une partie des enfants considère l'aide aux devoirs comme une garderie, ce qui épuise les bénévoles. La question de l'accessibilité de l'aide aux devoirs aux enfants non inscrits à la garderie se pose. Les enfants pourraient venir avec leur goûter pour l'aide aux devoirs spécifiquement.

La mairie propose d'installer l'aide aux devoirs dans le restaurant scolaire, avec quelques aménagements éventuels.

Se pose la question des horaires de l'aide aux devoirs.

L'ENT à la rentrée va permettre aux personnes qui apportent leur aide de savoir quels devoirs sont donnés dans les classes.

Après les devoirs, il est proposé aux adultes de faire de la lecture, des jeux de société...

Point cantine

Des claustras ont été demandés pour absorber le bruit et délimiter des zones, la mairie envisage l'emprunt de claustras pour tester avant investissement. Les élèves élus avaient également soumis cette solution.

La Mairie réfléchit à l'aménagement et l'organisation de la cantine

Les enfants d'élémentaire pourraient manger avec le groupe des maternelles, l'organisation est complexe, mais cela pourrait fonctionner en faisant déjeuner les CP avec les maternelles, quid de la récréation, avec les maternelles ou en élémentaire ?

Les enfants délégués ont soulevé plusieurs points qu'ils aimeraient améliorer sur le temps méridien :

Les enfants ont parfois du mal aussi à profiter de l'espace de la cour, ils suggèrent l'ajout de tables de ping-pong, d'un coin détente, d'un parcours de jeu, d'un circuit de billes et d'un accès au potager.

L'achat d'une ou deux tables de ping-pong est prévu par la mairie ainsi que des bancs supplémentaires sur le coin avec de l'herbe.

L'espace de la cour va être réétudié en vue d'une deuxième phase de travaux.

La problématique de la hauteur des portails, murets, etc. est évoquée, pour sécuriser l'espace scolaire.

Aménagements sieste à la rentrée.

Il est prévu d'installer des matelas dans la garderie pour les plus grands pour un temps calme. L'ambiance sensorielle va être améliorée pour les plus petits dans la salle de sieste également.

Événements organisés par l'école après le temps scolaire

Lorsqu'un événement est organisé après 16h15, les enseignants ne peuvent plus être responsables des enfants d'un point de vue légal, la garderie ne peut pas les amener sur le lieu de l'événement. Il est impératif que les parents donnent leur accord aux enfants qui doivent quitter l'école pour se rendre à un événement.

A ce sujet, la mairie et l'équipe pédagogique remercie les personnes des services techniques pour être toujours présentes pour aménager les espaces et aider matériellement dès qu'un besoin se présente lors des activités mises en place.

Conclusion :

La directrice remercie les parents élus d'avoir soutenu l'équipe d'école puisque cette dernière a

vécu une année difficile du fait de quelques parents qui n'ont pas respecté les obligations notifiées dans la règlement intérieur. Elle remercie également le personnel de mairie et les élus, qui s'inscrivent comme véritable partenaire de l'école. L'équipe souhaiterait monopoliser toute son énergie pour les élèves. Elle espère une rentrée sereine et apaisée.